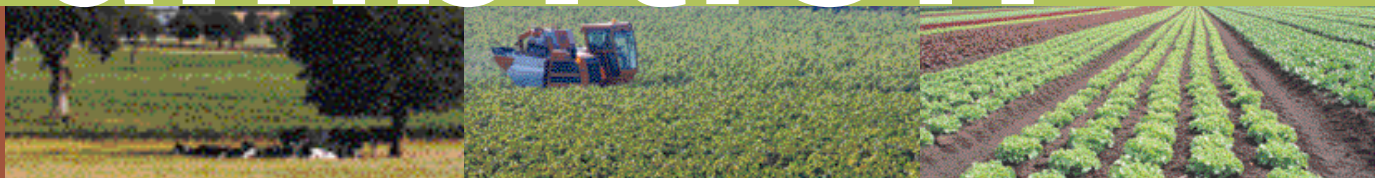


Notre ambition



une agriculture attractive
avec des agricultrices et des agriculteurs nombreux,
responsables et solidaires, sur des exploitations
économiquement viables et vivables.



Jean-François Coué

L'équipe que les agricultrices et les agriculteurs de Loire-Atlantique ont élue à la tête de la Chambre d'agriculture a précisé son ambition et les axes de son projet lors de la Session du 13 avril 2007. Ce sont ces éléments qui sont présentés dans ce document. Ainsi, l'équipe que j'anime entend conduire les actions favorables à la promotion et au développement de notre agriculture.

Pour ce faire elle a la volonté de mobiliser toutes les compétences politiques et techniques de la Chambre d'agriculture.

Dans cette perspective, nous entendons être au quotidien aux côtés des agricultrices et des agriculteurs. Notre organisation en tiendra compte au travers des Maisons régionales et de l'animation territoriale dans le cadres des communautés de communes.

Nous voulons faire de la Chambre d'agriculture, une organisation au service de toutes les forces vives de l'économie agricole de nos territoires.

NOTRE ambition concerne toutes les personnes qui travaillent sur les exploitations : les agricultrices, les agriculteurs et les salariés. Elle s'inscrit dans une démarche volontariste de création de richesses et de développement de l'emploi d'abord au niveau de la production, mais aussi en amont et en aval des exploitations agricoles. Elle repose sur une politique déterminée d'installation de chefs d'entreprises agricoles.

Cette ambition donne des perspectives à l'ensemble de l'agriculture et aux activités qui lui sont liées. Elle veut contribuer au développement économique et social de notre département. Elle participe plus particulièrement à l'équilibre sociétal et territorial des zones rurales et périurbaines.

Cette ambition s'appuie sur une agriculture dynamique et performante qui valorise tous les types d'agriculture et tous les modes de production. Cette agriculture s'inscrit dans la prise en compte des attentes des consommateurs, des questions environnementales et plus particulièrement de la qualité de l'eau. Pour autant sa durabilité repose sur sa performance économique, indispensable pour assurer le revenu de chacun de ses actifs.



Notre ambition :

une agriculture attractive

avec des agricultrices et des agriculteurs nombreux, responsables et solidaires, sur des exploitations économiquement viables et vivables.

Nous inscrivons notre projet et l'action de la Chambre d'agriculture dans ces perspectives.

Dans le cadre de ses missions et de ses moyens d'intervention, nous avons la volonté de développer ses actions autour des 5 axes suivants :

- accroître la valeur ajoutée de la ferme Loire-Atlantique,
- accompagner les entreprises agricoles,
- développer une politique d'installation dynamique,
- gérer et aménager en préservant l'espace agricole,
- développer les moyens de l'autonomie de gestion et de décision de chaque agricultrice et agriculteur.

Accroître la valeur ajoutée de la ferme Loire-Atlantique

Toutes les opportunités de création de richesse pour les exploitations agricoles de notre département doivent être développées.

Il s'agit d'abord de répondre aux attentes des consommateurs en adaptant nos productions à l'évolution de leurs achats. Qu'elles soient conventionnelles, sous labels ou bio, toutes les productions doivent être accompagnées et soutenues pour pouvoir répondre aux besoins des marchés.

L'accroissement des débouchés des productions non alimentaires est également pour notre agriculture départementale une opportunité à saisir. La fourniture énergétique, tant pour nos exploitations que pour nos concitoyens, offre de nouvelles perspectives d'activité et de développement.

L'importance de la population départementale et l'espace périurbain sont deux éléments favorables au développement des marchés de proximité, qu'ils soient de biens alimentaires ou de services. Ils doivent être favorisés.

L'espace côtier et le patrimoine naturel et bâti de la Loire-Atlantique sont également des éléments permettant un investissement dynamique dans le tourisme.

La valorisation de nos produits est déterminante. Elle passe notamment par des filières de productions, organisées avec des outils de transformation performants. Ainsi, toutes les initiatives contribuant à la dynamique des filières et à la valorisation des productions doivent être prises en compte.

L'action collective doit également être promue et tout particulièrement l'organisation collective économique des producteurs, souvent essentielle à la structuration, à la gestion de la mise en marché ainsi qu'à la valorisation des productions. La coopération en est un maillon essentiel.

Ces perspectives d'accroissement de valeur ajoutée seront investies par la Chambre d'agriculture. Elle doit apporter aux acteurs agricoles les éléments d'analyse en terme de perspectives économiques et de marché ; développer les références indispensables et accompagner les agricultrices et les agriculteurs qui souhaitent s'engager.



Accompagner les entreprises agricoles

La libéralisation des échanges commerciaux, tant au sein de l'Union Européenne qu'avec les Pays tiers, expose chaque jour davantage notre agriculture à la concurrence des marchés internationaux. De plus la Pac n'est a priori « stabilisée » que jusqu'en 2013 dans son contenu actuel, après une dernière réforme qui n'est pas encore complètement intégrée par tous les agriculteurs. Notons aussi les évolutions réglementaires imposées aux agriculteurs dans leurs pratiques agricoles : conditionnalité, bien-être animal, loi sur l'eau, utilisation des produits phytosanitaires, ...

Les politiques mises en œuvre, malgré l'opposition des organisations agricoles, accentuent la concurrence avec des marchés toujours plus ouverts et augmentent les contraintes réglementaires et les contrôles qui leur sont liés.

Le contexte économique et réglementaire fragilise les exploitations agricoles. De fait, il accentue le phénomène de restructuration des entreprises et de concentration des moyens de production. En parallèle, on note le développement des formes sociétaires et une progression des emplois salariés à la production. Ainsi, les agricultrices et les agriculteurs sont confrontés au quotidien à l'évolution des politiques agricoles, à la modification des réglementations, à l'avenir des débouchés de leurs productions, aux contraintes environnementales et sociétales ; mais aussi aux questions d'emploi et de gestion de ressources humaines...

La Chambre d'agriculture intégrera dans son action l'ensemble de ces éléments afin de proposer aux agriculteurs des outils d'optimisation de leurs moyens de production et de leur entreprise. Il s'agit de construire des références pertinentes et un conseil optimum sur l'évolution des politiques et des réglementations.

Notre institution pourra ainsi proposer un accompagnement performant dans toutes les phases de la vie des entreprises. **Travaux prospectifs, expérimentation, suivi de la concurrence et des marchés, autant d'éléments essentiels pour un conseil stratégique performant.**

La qualité de l'offre de formation continue, proposée aux agricultrices et aux agriculteurs, prendra en compte tous ces éléments et les enjeux posés. Elle s'adressera également aux salariés d'exploitations.

Le développement de l'emploi salarié dans les exploitations nécessite l'investissement de la Chambre d'agriculture, plus particulièrement sur les questions de gestion de ressources humaines et d'organisation du travail. Ce qui a trait aux négociations collectives doit être conduit dans les instances paritaires.



Développer une politique d'installation dynamique

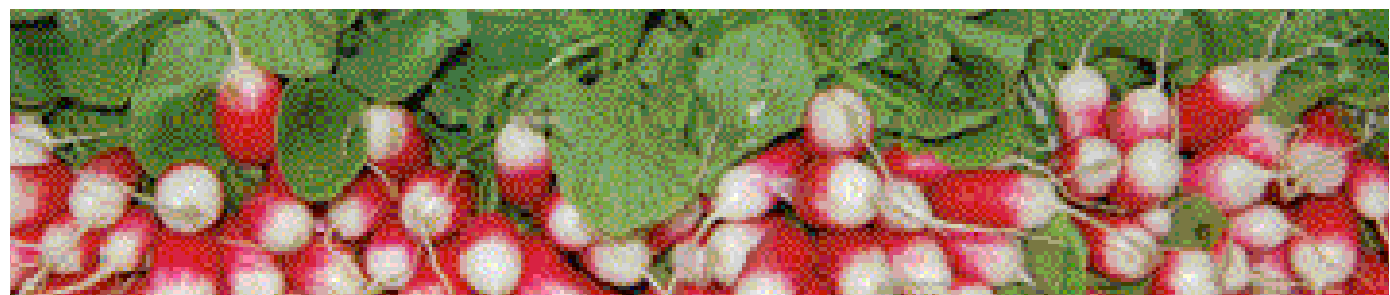
Notre volonté de maintenir une agriculture nombreuse nécessite de remplacer le plus grand nombre de départs en retraite de chefs d'exploitation. Cette perspective s'inscrit dans une démarche dynamique et volontariste. Bien entendu elle s'envisage dans le cadre d'installations économiquement viables, capables d'assurer un revenu aux jeunes, et vivables sur le plan des conditions de travail. La priorité à l'installation s'identifie d'abord dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des structures et des choix de redistribution.

Le succès de la politique d'installation repose sur notre capacité à intéresser les enfants d'agriculteurs et à accueillir des jeunes non issus du milieu agricole. L'image de notre métier est alors déterminante et nos actions de communication vers ces publics sont primordiales. Cette politique repose aussi sur la motivation des futurs retraités qui n'ont pas de successeur. Il s'agit de les mobiliser pour leur donner envie de pérenniser leur entreprise et son unité économique. Un investissement particulier doit être réalisé en direction des structures sociétaires afin de susciter l'accueil de jeunes.

Des actions de repérage des agricultrices et des agriculteurs en fin d'activité et sans successeur seront conduites et suivies d'actions de sensibilisation des agriculteurs concernés. Ainsi, nous souhaitons mobiliser, convaincre, construire avec les agriculteurs ; en aucun cas imposer.

La préparation des jeunes et la construction de leur projet pouvant déboucher sur une installation doivent nous mobiliser. La dynamique de cette phase essentielle repose dans la prise en compte de la diversité des publics et leur formation. Le plan de professionnalisation défendu par les Jeunes Agriculteurs s'inscrit dans cette perspective d'un accompagnement personnalisé.

La Chambre d'agriculture développera son action pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en proposant des outils pertinents. La qualité de l'accueil et du suivi personnalisé de chaque porteur de projet est déterminante. Les travaux conduits sur le territoire au niveau des communautés de communes pour repérer et sensibiliser les agricultrices et les agriculteurs sans successeur seront également facteurs de mobilisation en faveur de l'installation. La dynamique d'installation repose aussi sur la mobilisation de tous les acteurs concernés et en particulier les familles d'enseignement agricole.



Gérer et aménager en préservant l'espace agricole

L'importance de la population du département et les projets d'infrastructures conduisent à de fortes tensions pour la gestion et l'aménagement des espaces. Chaque année, plus de 2 000 hectares de terres agricoles disparaissent au profit de divers équipements et des loisirs. De fortes contraintes pèsent ainsi sur l'agriculture et provoquent de l'instabilité chez de nombreux agriculteurs.

Bien entendu la présence des infrastructures est un enjeu pour le développement de notre département car celles-ci concourent à la fois à la qualité de vie de ses habitants et à son développement économique. Cependant l'activité agricole et son potentiel de production doivent être préservés. Les projets d'infrastructures programmés permettent d'anticiper et de développer les outils pertinents pour prendre en compte l'activité agricole.

Chacun mesure les enjeux et la nécessité de trouver les points d'équilibre pour le développement harmonieux de notre département. **La Chambre d'agriculture envisage cette perspective dans la voie de la concertation et dans le respect de chaque acteur. Elle sera le partenaire des collectivités territoriales et des acteurs économiques pour l'ensemble de ces questions d'aménagement et de gestion de l'espace. Elle mobilisera les compétences utiles pour ce faire.**

Sollicitée pour porter de nombreux avis locaux, la Chambre d'agriculture s'appuiera sur un réseau de correspondants communaux proposé par la FNSEA 44 et les JA. Avant de donner un avis, la Chambre d'agriculture sollicitera le correspondant concerné. Il lui sera alors demandé de formuler un avis argumenté et écrit, construit à partir d'une réflexion collective locale. Une convention précisera les exigences et une formation sera assurée.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, nous devons conduire les travaux utiles à la performance de notre agriculture. La gestion de l'eau en est un élément, soit par le drainage pour l'assainissement des sols, soit par l'irrigation et le développement du stockage de l'eau pour atténuer les effets de la sécheresse. Ces investissements s'inscrivent dans un développement équilibré de notre agriculture et dans le respect des bonnes pratiques. La gestion des zones humides et la mise en œuvre du second pilier de la Pac sont également essentielles à l'équilibre des territoires concernés.

Plus généralement les questions environnementales et de qualité de l'eau mobiliseront notre institution et tous les acteurs concernés. D'abord les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques. Pour autant, le bon sens doit primer. Il ne faut pas développer dans notre département des contraintes spécifiques et injustifiées. Les pratiques doivent tenir compte des réalités. Les collectivités sont également concernées, notamment pour la gestion des boues des stations d'épuration.

Pour l'ensemble de ces dossiers eau et environnement, la Chambre d'agriculture sera un partenaire constructif et mobilisé pour développer les actions utiles. Elle sera engagée aux côtés des agriculteurs mais aussi au service des collectivités.

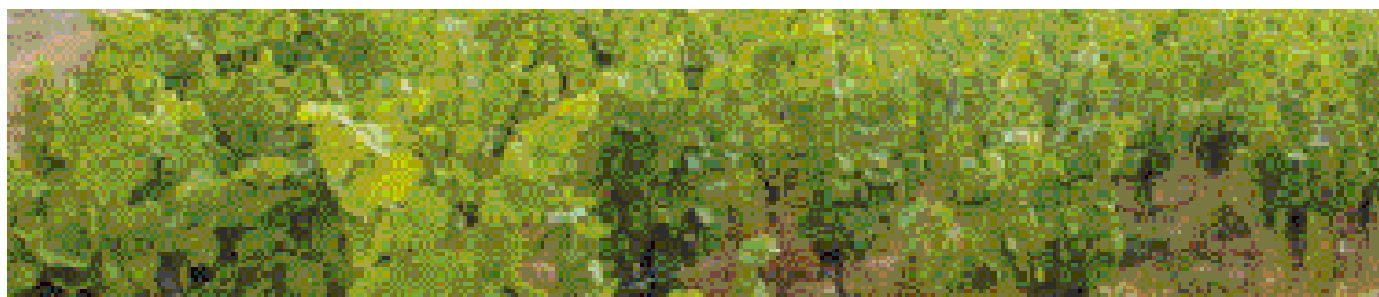
Développer les moyens de l'autonomie de gestion et de décision de chaque agricultrice et agriculteur

Notre ambition : une agriculture conduite par des femmes et des hommes responsables dans leur exploitation et autonomes dans leurs capacités de gestion.

Cela repose d'abord sur l'information et la formation des acteurs concernés. **La qualité et la pertinence des services offerts par la Chambre d'agriculture sont déterminantes. La réactivité et la proximité sont également essentielles.**

S'inscrire dans cette perspective, **c'est pour notre institution adopter une posture anticipatrice et offensive vis-à-vis des agricultrices et des agriculteurs.** Cela signifie en permanence de se mettre dans **une stratégie d'innovation** afin de leur donner les moyens de l'appropriation et de la maîtrise des éléments nouveaux pour les prises de décisions. Il en va pour tout ce qui concerne la vie des exploitations.

L'action et la réflexion collectives s'inscrivent dans cette démarche et tout particulièrement à travers la mise en place de groupes dits « de développement ». C'est ainsi offrir aux agriculteurs, dans un cadre sans contrainte, la capacité d'échanger sur leurs expériences, leurs pratiques et sur les perspectives de leur métier. **Ces initiatives seront développées dans le cadre des Maisons régionales.**





Les travaux et actions de notre Chambre d'agriculture seront conduits dans une volonté de développer l'économie agricole de notre département et d'améliorer les conditions de vie des agricultrices et des agriculteurs. L'évolution des politiques, les contraintes des marchés, les attentes sociétales et les exigences environnementales sont autant d'éléments à prendre en compte dans la vie de nos entreprises et pour l'adaptation de notre agriculture.

La Chambre d'agriculture assurera la veille indispensable et développera les éléments d'adaptation permanente nécessaires aux agricultrices et aux agriculteurs. Dans notre département urbain, elle veillera à préserver les intérêts de l'agriculture et son potentiel économique générateur d'emploi et de valeur ajoutée.

Pour conduire son projet, elle sera au quotidien auprès des agricultrices et des agriculteurs et sera le partenaire des collectivités et des acteurs économiques. Auprès de chacun ; elle valorisera ses missions, son expertise et ses actions. Pour ce faire elle s'appuiera sur ses élus et mobilisera toutes les compétences présentes en son sein. L'organisation des Maisons régionales et les actions qui y seront conduites s'inscriront dans une démarche collective et de proximité avec les agriculteurs.

La Chambre d'agriculture s'attachera à développer une communication performante. D'abord auprès des actifs de l'agriculture afin qu'ils bénéficient des informations indispensables à la conduite de leurs activités. À côté des éléments de connaissance sur les évolutions de l'environnement socio-économique et des politiques agricoles, elle apportera de l'information pratique utile à la vie des entreprises. Mais aussi en direction des partenaires de l'agriculture, des consommateurs et des citoyens, au travers de salons, de manifestations, des médias. Notre institution se mobilisera pour valoriser l'agriculture, ses métiers, son rôle dans l'économie et pour la gestion des espaces notamment.



Jean-François Coué
Président



Jacques Lemaître
1^{er} Vice-Président



Mickaël Trichet
2^e Vice-Président



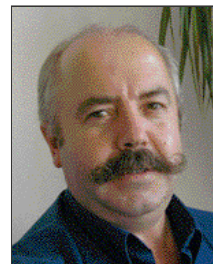
Clair Moreau
3^e Vice-Président



Annie Bouyer
4^e Vice-Présidente



Christophe Sablé
Secrétaire général



Alain Bernier
1^{er} Secrétaire adjoint



Vincent Bigeard
2^e Secrétaire adjoint



Aimé Chauvin
3^e Secrétaire adjoint



Fabrice Delalande
4^e Secrétaire adjoint



Pascal Heurtel
5^e Secrétaire adjoint



François Lebret
6^e Secrétaire adjoint



Paul Charriau
Membre associé



Michel Coudriau
Membre associé



Christophe Labour
Membre associé

